

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



EXTRAIT
DES
DU CO

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 057-215705898-20260408-25_2026-DE

Séance du 08 avril 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 17 (quorum atteint)

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles ; M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19

Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.

25. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant les montant budgétisé - dépenses d'investissement de 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») établis à 2.158.976,50 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire sur les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT, Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD),

Le maire ayant proposé, conformément aux textes applicables, de faire application de cet article à hauteur de 40.000,00 € en cas de dépenses à mandater avant le vote du budget 2026 au prochain conseil municipal.

Constatant que le montant demandé est inférieur au plafond fixé du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (< 25% x 2.158.976,50€ soit 539.744,125 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité

Le maire n'ayant pas pris part au vote,

Nb de votants : 18
Pour : 18 voix
Contre 0 voix
Abstentions : 0 voix

DECIDE d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 40.00,00€ (quarante mille Euros).

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026
Le Maire
Vincent SEITLINGER*



Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication